

L'an deux mil vingt, le 6 novembre à 18h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Fabrice CUCHOT, Maire.

Etaient présents : Mme DESFORGES - M. BRIDOUX - Mme JULIENNE - M. MALIDIN - Mme VOLEAU - M. SELOSSE - Mme COLAS - M. RIPOCHE - Mme BONNEAU - Mme PAPAICONOMOU - M. CHARRIER - M. MENARD - M. BRILLET - M. ATHIMON - Mme LEMARDELEY - M. MAHÉ - Mme AUDRAIN - Mme GSTACH-MORAND - M. FLEURY - Mme FERRAND - Mme DOUILLARD - M. BOBINET - Mme MONCLIN - Mme LE SIGNOR

Egalement présents : Bastien LEZÉ (Directeur Général des Services) – Solange VIGIER (Directrice Pôle Population)

Excusés (pouvoir) : M. LEROY donne pouvoir à Mme COLAS
Mme MORIN BIRONNEAU donne pouvoir à Mme MONCLIN
Mme MIRANDA donne pouvoir à M. BOBINET
M. TIJOU donne pouvoir à Mme LE SIGNOR

Mme DESFORGES est nommée secrétaire de séance.

2020-11-03

Aménagement du secteur de la Surboisière – dénomination de 2 rues et de 5 impasses

Franck BRIDOUX, adjoint à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, expose les faits.

Il rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. Il rappelle également que dans le cadre de l'aménagement programmé du secteur de la Surboisière (cf. projet de construction de 164 logements), il est demandé à la commune de procéder à la dénomination des voies qui seront créées dans l'emprise du projet.

Vu la délibération du 16 février 2018 approuvant l'ouverture à l'urbanisation du secteur de "La Surboisière",

Vu les permis d'aménager PA 044 071 19 A 3002 et PA 044 071 19 A 3003 déposés par la SAS Surboisière le 31 juillet 2019 relatifs à la construction d'un lotissement de 164 logements et accordés le 7 février 2020,

Vu l'appel lancé auprès de la population (cf. mise à disposition d'une urne à l'accueil de la mairie et organisation d'une consultation sur le site internet de la commune),

Vu l'avis formulé par le bureau municipal en date du 26 octobre 2020,

Vu le plan du futur quartier de la Surboisière joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'APPROUVER les dénominations suivantes :

- rue n°1 : rue du Marais,
- rue n°2 : rue de la Douve Neuve,
- impasse n°1 : impasse des Hérons,
- impasse n°2 : impasse des Aigrettes,
- impasse n°3 : impasse de la Rouche,
- impasse n°4 : impasse de la Roselière,
- impasse n°5 : impasse des Brochets.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
Le 9 novembre 2020

Le Maire,
Fabrice CUCHOT

Le Maire,



Fabrice CUCHOT